

COMPTE RENDU DES TABLES MAIA lundi 19 novembre 2018

Personnes présentes :

Table stratégique

- ✓ Madame **Cécile ARDAUD**, directrice du Pôle de Gériatrie des Hôpitaux du Léman
- ✓ Monsieur **Eric DJAMAKORZIAN**, directeur des Hôpitaux du Léman

Personnes absentes/excusées :

- ✓ Madame **Nelly PESENTI**, directrice de la Direction de la Gérontologie et du Handicap, Département de Haute-Savoie.
- ✓ Monsieur **Grégory DOLE**, responsable pôle autonomie de la Délégation Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes,
- ✓ Monsieur **Eric LACOUDRE**, représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Table tactique

- ✓ Madame **Sylvie BARIL**, pilote MAIA, Département de Haute-Savoie,
- ✓ Docteur **Pierre BERGER**, médecin gériatre, chef du Pôle de Gériatrie des Hôpitaux du Léman,
- ✓ Madame **Agnès CARETO**, responsable du service social, Hôpitaux du Léman,
- ✓ Madame **Françoise CHENAL**, infirmière coordinatrice de l'ESA du Chablais,
- ✓ Monsieur **Florian DAUFES**, représentant URPS Infirmier
- ✓ Madame **Magali DERRENDINGER**, gestionnaire de cas MAIA, Département de Haute-Savoie,
- ✓ Madame **Anne-Marie DEVILLE**, directrice de la résidence autonomie « Foyer du Léman »,
- ✓ Madame **Séverine DE VULPILLIERES**, cadre social, SSR MGEN,
- ✓ Madame **Stéphanie DHIVER**, gestionnaire de cas MAIA, Hôpitaux du Léman,
- ✓ Madame **Christiane DUSSAPT**, animatrice de l'association Alzheimer Haute-Savoie,
- ✓ Madame **Sylvie FRAICHEFOND**, responsable de secteur, AAFP
- ✓ Madame **Sandrine GALLAY**, chef de service du pôle de prévention et du développement social du Chablais, Département de Haute-Savoie,
- ✓ Docteur **Florence KALT-BINDER**, médecin, Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins 74
- ✓ Madame **Sonia MARET**, infirmière coordinatrice de l'association de Soins à Domicile
- ✓ Madame **Corinne MARFIL**, directrice des EHPAD du Haut Chablais
- ✓ Monsieur **Jacques MERCIER**, président de l'ADMR des Moulins
- ✓ Madame **Angéline PELUSO**, coordinatrice d'appui, ACCCES (représentante de Monsieur Michel ROUTHIER, directeur d'ACCES)
- ✓ Madame **Marie RENAUD**, chef de service du pôle gérontologique du Chablais, Département de Haute-Savoie,
- ✓ Madame **Caroline SEMPE**, directrice de l'EHPAD les balcons du lac

Personnes absentes/excusées :

- ✓ Madame **Elisabeth CABOTTE**, vice-présidente JALMAV Présence Chablais
- ✓ Monsieur **Vincent DOMERGUE**, directeur du CIAS de Thonon Agglomération
- ✓ Monsieur **Thierry GALLAT**, directeur général de l'APEI Thonon Chablais,

- ✓ Madame **Patricia MERY**, conseillère technique de la Direction de la Gérontologie et du Handicap – Département de Haute-Savoie,
- ✓ Madame **Marie-Annick TRABICHET**, bénévole, ADMR de la vallée du Brevon
- ✓ Docteur **Nicole VIDAL**, médecin départemental, Direction de la Gérontologie et du Handicap – Département de Haute-Savoie.

Autres personnes présentes :

- ✓ Madame **Carolina ECUYER**, coordinatrice d'appui, ACCCES
- ✓ Madame **Catherine LAGRUE**, secrétaire du dispositif MAIA, Département de Haute-Savoie,
- ✓ Monsieur **Youssef NAIM**, assistant de filière, Hôpitaux du Léman
- ✓ Madame **Colette RODARY-VEGREVILLE**, coordinatrice d'appui, ACCCES

1. ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes a renouvelé la convention de financement des 4 MAIA sur la période 2018-2020. Dans ce cadre et pour la même période, le Conseil départemental a engagé la même démarche avec les quatre hôpitaux partenaires des dispositifs MAIA.

2. CONCERTATION

✓ **Composition des tables MAIA**

Depuis 2017, la composition des tables a évolué en raison d'un changement de personnes sur certains postes, et de l'arrivée de nouveaux acteurs :

- Le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie qui remplace dans chaque département le Coderpa et le conseil départemental consultatif des personnes handicapées
- Le pôle de la prévention et du développement social du Chablais (pôles médico-sociaux)
- L'EHPAD des Balcons du Lac
- L'équipe spécialisée Alzheimer du Chablais
- L'association des soins à domicile pour représenter les SSIAD

✓ **Partage d'information dans le cadre des dispositifs MAIA**

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 a précisé les conditions d'échanges d'information entre professionnels participant à une même prise en charge. La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a apporté une spécificité réglementaire concernant les personnes suivies en gestion de cas MAIA.

En résumé, les professionnels de la santé, du social et du médico-social peuvent échanger des informations relatives à la personne prise en charge conjointement dans la double limite :

- Des seules informations strictement nécessaires à la coordination ou la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social de cette personne,
- Du périmètre de leurs missions.

Chacun doit au préalable recueillir l'accord de la personne pour partager ces informations. Lorsqu'ils font partie d'une même équipe de soins, les informations transmises à l'un d'eux sont réputées confiées à l'ensemble de l'équipe. Les professionnels qui participent à la prise en charge dans le

cadre d'une gestion de cas Maia sont considérés comme une équipe de soins dès lors qu'ils comptent au moins un professionnel de santé parmi eux.

Le Département propose qu'un document sur le partage d'information dans le cadre des dispositifs Maia soit préparé, présenté lors d'une réunion départementale, puis diffusé en 2019.

Avis des tables : accord pour cette proposition

3. GUICHET INTEGRE

✓ Après-midi de la gérontologie

4 AMG ont été organisées depuis 2017, permettant de dresser un bilan quantitatif et qualitatif positif :

- Fréquentation variant de 45 à 100 personnes, selon les thèmes, avec une participation régulière des services sociaux et des acteurs gérontologiques (cf. pièce jointe)
- Une conception par un groupe de travail « guichet intégré », actif et force de proposition
- Retour positif du public bien que l'exercice soit compliqué pour les intervenants en raison d'un degré de connaissance des sujets très variable selon les participants
- Une inscription des AMG dans l'agenda local, comme une des possibilités d'information pour les professionnels

Avis des tables :

- *L'AMG sur le refus d'aide a permis de prendre conscience que ce problème était rencontré par tous les acteurs, et d'entendre des analyses différentes. Le public a indiqué son souhait d'analyse à partir de cas concrets pour la 2^{ème} partie.*
- *Accord des tables pour les deux sujets prévus pour 2019 : 2^{ème} partie sur le refus d'aide et de soins, et dispositifs financiers pour l'adaptation du logement*

✓ Formation « sensibilisation à l'information gérontologique »

Cette formation est co-organisée par le Département et le CNFPT à destination des agents d'accueil des communes, CCAS et pôles médico-sociaux pour qu'ils puissent délivrer un 1^{er} niveau d'information gérontologique. Une 1^{ère} session s'est déroulée fin 2017 avec un retour très positif des stagiaires, une 2^{ème} session vient de commencer.

46 % des communes ont participé soit à une AMG, soit à la formation (cf. carte jointe). Mais la 2^{ème} session n'est pas complète (13 personnes sur 16 places), et la participation des communes aux AMG baisse. Pour faciliter la mobilisation des agents communaux, une formation allégée d'une seule journée est ainsi proposée avec le CNFPT. Le crédit des 6 jours restants à consommer d'ici fin 2019 serait utilisé en reproposant 1 stage de 3 jours et en transformant les jours restants en une formation d'une seule journée, proposée à 3 différents endroits du département.

Avis des tables :

- *Accord pour la proposition d'utilisation des crédits de formation restants*
- *Proposer la formation de 3 jours en priorité aux communes du Chablais. Un courrier d'information avec réponse pour la fin de l'année sera envoyé, avec copie aux intercommunalités. Si le nombre de communes intéressées est insuffisant, la formation sera transférée (et adaptée) à un autre territoire.*

✓ **Mémo pour les professionnels de santé**

Suite à des demandes d'infirmiers, relayé par M. Daufès, une plaquette a été conçue en partenariat avec lui, les HDL et le pôle gérontologique. A titre expérimental sur le Chablais, elle résume les principales ressources gérontologiques et gériatriques mobilisables, présentées par grandes problématiques. Conçue initialement pour les paramédicaux, elle peut également intéresser les médecins traitants et les pharmaciens. Elle serait présentée à l'occasion d'une réunion d'information, co-animée en soirée par le pôle de gériatrie et le pôle de gérontologie

Avis des tables :

Pour mobiliser les professionnels à cette réunion d'information :

- *connaître la date 2 mois à l'avance pour mobiliser les différents réseaux (mailing URPS, filière AVS, HAD, ...)*
- *Nécessité d'un sujet suffisamment attrayant pour les médecins libéraux, la simple présentation d'un outil ne suffira pas*

4. GESTION DE CAS

✓ **Bilan quantitatif**

Un bilan quantitatif a été transmis avec l'invitation.

✓ **InterRAI Home Care**

Pour harmoniser les pratiques d'évaluation des questionnaires de cas, la CNSA a choisi l'outil InterRAI Home Care, d'origine anglo-saxonne, scientifiquement validé, utilisé dans une quarantaine de pays. Initialement conçu pour des établissements d'hébergement ou de soins, il dispose d'une version adaptée au domicile.

Composé de 280 items sur 19 domaines de la vie des personnes âgées, cet outil doit permettre d'identifier les interactions entre les différentes dimensions de ces vies, de générer des alertes et de faire des propositions générales d'intervention. Cette évaluation doit être considérée comme une « photographie animée » qui n'a d'intérêt que si elle est reproduite, reprise, comparée.

La formation des questionnaires de cas est en cours en Auvergne Rhône Alpes comme sur le reste du territoire national.

Avis des tables :

Interrogations sur l'adéquation de cet outil avec le travail de gestion de cas et le public accompagné (plus-value de l'outil, 1^{ère} évaluation centrée sur 3 jours, temps mobilisé par les évaluations successives, s'ajoute aux autres outils, ...)

✓ **MesPatients, MonSisra**

Le groupement de coopération sanitaire SISRA développe en région Rhône-Alpes des outils de santé numériques, notamment MesPatients. Initialement conçue pour les réseaux de santé, cette plateforme d'échanges et de coordination est en cours d'adaptation pour les MAIA, l'outil InterRAI y est implémenté.

Avec l'accord des personnes et l'enregistrement du professionnel auprès de Sisra, cette plateforme permet aussi d'accéder aux dossiers régionaux de santé où figurent des données administratives, des compte-rendu médicaux, Elle est articulée à la messagerie sécurisée de santé, MonSisra (ou

ZEPRAs). Le dossier régional de santé est distinct du Dossier Médical Partagé, mais ils seraient interconnectés et s'alimenteraient entre eux.

Avis des tables :

Question sur le risque de confusion entre les deux types de dossiers médicaux numériques. Quelle information délivrer aux patients ? Faut-il demander un double accord ?

✓ **Co-responsabilité**

La complexité des situations suivies en gestion de cas maia s'explique notamment par des difficultés de nature différente (sanitaire, sociale, familiale, ...) qui se cumulent et interagissent entre-elles. Or, agir durablement sur cette complexité suppose que les acteurs, déjà présents ou mobilisés, partagent une vision globale de la situation, au-delà du strict champ de leur intervention, acceptent parfois d'aller un peu au-delà de leur fonctionnement habituel pour dépasser un moment de crise, ou compenser temporairement un besoin non comblé. En résumé, qu'ils acceptent de porter ensemble la situation, de se sentir co-responsables des accompagnements réalisés.

L'un des rôles de la gestion de cas est d'inciter ou d'aider à maintenir ce partenariat inter-professionnel, notamment par la circulation de l'information utile, la coordination et le soutien des intervenants, le partage des interrogations quand on entre dans des zones de turbulence avec, si possible, des prises de décision concertées.

Sur le Chablais, ce partenariat se construit assez aisément avec les services d'aide et de soins à domicile, et avec les services sociaux. La MAIA bénéficie des relations construites de longue date entre l'équipe médico-sociale du pôle gérontologique et les acteurs du domicile. C'est parfois plus compliqué avec des acteurs dont la culture et les contraintes professionnelles sont différentes, par exemple des professionnels de santé. D'où la proposition de consacrer une prochaine table MAIA sur cette notion en partant d'exemples rencontrés, en présentant des outils possibles, ...

Avis des tables :

Comme évoqué précédemment, l'organisation d'une réunion sur ce sujet n'est probablement pas le moyen le plus adapté pour mobiliser des professionnels de santé, difficilement mobilisables sur des réunions d'information. Certains se mobilisent plus facilement sur des concertations autour des patients suivis.

✓ **Fiches pratiques**

Les gestionnaires de cas sont régulièrement confrontés à des situations de flou ou de vide juridique, en l'absence d'entourage en capacité d'agir dans l'intérêt de la personne. Dans une logique de capitalisation d'expérience, des fiches thématiques ont été élaborées par les quatre équipes MAIA pour éclairer leur cadre réglementaire et leurs possibilités pratiques d'action.

Thèmes déjà étudiés : préservation des biens en l'absence d'une mesure de protection juridique, décès à domicile ou à l'hôpital, conduite automobile, gaz au domicile.

Thèmes en préparation : animaux domestiques, armes

Avis des tables :

Intérêt des acteurs gérontologiques pour ces outils.

Voir la possibilité d'animer avec eux une démarche similaire qui reprenne ces mêmes sujets et soit adaptée à leurs cadres de fonctionnement.